

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	19

Date de la
convocation
06/10/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 06
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le 12 octobre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- V. GONZALVO (procuration à C. CARIAT)
- K. MATON (procuration à C. REWUCKI)
- J. PORTAL (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET
DE LA
DELIBERATION

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le 25 septembre 2023, une administrée a signalé en Mairie un dépôt de mobilier et divers objets au niveau du 89 route de Nîmes, suite au déménagement des locataires. Une plainte a été déposée en Gendarmerie

Deux agents communaux se sont chargés de l'évacuation en déchetterie de ce dépôt sauvage. Monsieur le Maire propose de facturer au locataire, Mme Angelina KARZAVA, les frais d'enlèvement de ces déchets, qui s'élèvent à 92,66 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- donne un avis favorable pour facturer le coût de cet enlèvement de dépôt sauvage, soit 92,66 €, à Mme Angelina KARZAVA.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231012-06-10DEL2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023



